Corrigé – Brevet 2024 – histoire-géographie-EMC – Polynésie française

Analyser et comprendre des documents en histoire, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire *(20 pts)*

1. Ce discours a été prononcé par le général de Gaulle, président de la République, le **7 septembre 1966 à Tahiti**. Il l'a prononcé à l'occasion d'un **essai nucléaire aérien en Polynésie française** : le chef de l'État s'est rendu sur place pour assister à cet essai, organisé par le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Les essais nucléaires français venaient de commencer en Polynésie, en juillet 1966, sur l'atoll de Moruroa.

2. L'expression soulignée, « un monde dangereux », renvoie au contexte de la **guerre froide**. Depuis 1947, le monde est divisé en deux blocs rivaux, dirigés par les États-Unis et par l'URSS. Les deux superpuissances possèdent l'arme atomique (les États-Unis depuis 1945, l'URSS depuis 1949) et accumulent des arsenaux nucléaires capables de détruire la planète : c'est l'« équilibre de la terreur ». Le monde a frôlé la guerre nucléaire lors de la crise de Cuba en 1962. Dans ce contexte, de Gaulle veut que la France assure elle-même sa sécurité sans dépendre des États-Unis : la France a fait exploser sa première bombe atomique en 1960, au Sahara, et, en 1966, elle quitte le commandement intégré de l'OTAN. Après l'indépendance de l'Algérie (1962), les essais nucléaires sont transférés en Polynésie française.

3. Selon le général de Gaulle, l'objectif principal du CEP est **militaire** : il doit permettre à la France de mettre au point son arme nucléaire, afin de « donner à la puissance française, le caractère de la dissuasion ». La dissuasion, définie en note comme une « politique de défense qui repose sur la peur de l'utilisation de l'arme nucléaire », doit empêcher tout ennemi d'attaquer la France et donc, selon lui, « nous assurer la paix ». Il s'agit de faire de la France une puissance nucléaire indépendante. Le développement économique de la Polynésie n'est présenté que comme une conséquence secondaire, des « compensations ».

4. L'essai Centaure (17 juillet 1974) ne s'est pas déroulé comme prévu à cause de **mauvaises conditions météorologiques** : le texte explique que l'essai « a donc été contrarié par de mauvaises conditions météorologiques, qui se sont avérées différentes de celles initialement prévues ». Le nuage n'est monté qu'à 5 200 m, « une altitude plus basse que les estimations prévues », et les vents ont entraîné « le nuage radioactif vers l'île de Tahiti », île habitée, au lieu de le disperser loin des populations.

5. Plusieurs expressions montrent les conséquences de l'essai :

- **sur l'environnement** : « le nuage radioactif vers l'île de Tahiti », les « précipitations (1,4 mm) au-dessus de l'île, ce qui a entraîné des dépôts [. . .] au sol », des retombées mesurées « dans l'atmosphère, sur le sol » et « dans les produits de la mer » ;
- **sur la santé** : les retombées radioactives sont retrouvées « dans les eaux de boisson, dans le lait de vache, dans les légumes, dans les viandes et produits animaux et dans les produits de la mer ». Toute l'alimentation des habitants de Tahiti a donc été contaminée, ce qui les a exposés à la radioactivité, source de maladies comme certains cancers.

> 💡 **Astuce.** « Relevez » signifie citer le document entre guillemets. Classe tes citations en deux groupes (environnement / santé) : le correcteur voit tout de suite que tu as compris la consigne.

6. Les essais nucléaires réalisés en Polynésie française ont d'abord permis d'**affirmer la puissance de la France**. Dans le contexte de la guerre froide, le général de Gaulle veut une France indépendante des deux Grands : le CEP doit donner à la France « le caractère de la dissuasion » (document 1). Après la première

bombe atomique française (1960, au Sahara), les essais menés à Moruroa et Fangataufa à partir de 1966 permettent de mettre au point la bombe H, testée pour la première fois en 1968, et de construire la « force de frappe ». La France devient ainsi une puissance nucléaire, ce qui renforce sa place de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. De 1966 à 1996, 193 essais ont été réalisés en Polynésie, aériens jusqu'en 1974, puis souterrains.

Mais ces essais ont eu de **lourdes conséquences pour la population et l'environnement**. L'essai Centaure de 1974 montre que les retombées radioactives ont atteint Tahiti et contaminé le sol, l'eau de boisson, le lait, les légumes, la viande et les produits de la mer (document 2). Des habitants et des travailleurs des sites d'essais ont ensuite développé des maladies, notamment des cancers. Le CEP a aussi bouleversé l'économie polynésienne : il a apporté emplois et équipements (les « compensations » évoquées par de Gaulle), mais il a rendu le territoire très dépendant des dépenses de l'État. Il a fallu attendre la loi Morin du 5 janvier 2010 pour que les victimes des essais nucléaires puissent être reconnues et indemnisées.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Exemples choisis : la Lozère (Hexagone) et l'archipel des Marquises (Polynésie française). Plan : I. Des espaces peu peuplés, en Hexagone et en outre-mer ; II. Des espaces qui cumulent les difficultés ; III. Des atouts à valoriser.

> Les espaces de faible densité couvrent une grande partie du territoire français : ce sont des espaces ruraux, des montagnes ou des îles où l'on compte beaucoup moins d'habitants au km² que la moyenne nationale (environ 120 habitants par km² en France hexagonale). Dans l'Hexagone, ils forment une large bande qui va du nord-est au sud-ouest en passant par le Massif central, souvent appelée « diagonale des faibles densités ». En outre-mer, ils correspondent par exemple à l'intérieur de la Guyane ou aux archipels éloignés de la Polynésie française. Quelles difficultés rencontrent ces espaces et quels atouts peuvent-ils valoriser ?
>
> Ces espaces souffrent d'abord de l'isolement. En Lozère, département le moins peuplé de France avec environ 15 habitants par km², les villages sont dispersés et éloignés des grandes villes. Les services publics reculent : des classes et des bureaux de poste ferment, et les médecins manquent, ce qui crée des « déserts médicaux ». Outre-mer, l'insularité aggrave encore l'isolement : aux Marquises, à plus de 1 300 km de Tahiti, il faut prendre l'avion ou le bateau pour se faire soigner à l'hôpital, poursuivre ses études ou s'approvisionner, et les produits importés coûtent plus cher. Beaucoup de jeunes partent, et la population vieillit.
>
> Pourtant, ces espaces possèdent des atouts. Leurs paysages préservés attirent les touristes : le parc national des Cévennes, en Lozère, est un lieu de randonnée et de tourisme vert, et les Marquises accueillent des croisières et des visiteurs attirés par leurs paysages, leur culture et les tombes de Paul Gauguin et de Jacques Brel à Hiva Oa. L'agriculture et l'artisanat y sont valorisés (produits de qualité, coprah, sculpture marquisienne). Enfin, l'État et les collectivités agissent : espaces France Services, développement d'Internet et du télétravail, qui attirent de nouveaux habitants, les néo-ruraux.
>
> Ainsi, les espaces de faible densité, dans l'Hexagone comme en outre-mer, restent marqués par l'isolement et le manque de services, mais ils valorisent leurs atouts pour attirer touristes et nouveaux habitants.

> ⚠ **Piège.** La consigne demande trois choses : **décrire** ces espaces, présenter leurs **difficultés** et leurs **atouts**, en parlant à la fois de la France **hexagonale** et de l'**outre-mer**. Un développement qui oublie l'outre-mer ou les atouts perd des points, même s'il est bien écrit.

2. Carte en annexe (à compléter sur la feuille rendue avec la copie) :

- **Deux chaînes de montagne** (zones en pointillés) : écrire leur nom sur deux d'entre elles, par exemple **les Pyrénées** (la longue bande au sud-ouest, à la frontière avec l'Espagne) et **les Alpes** (le grand ensemble au sud-est, à la frontière avec l'Italie). On pouvait aussi nommer le Massif central (au centre), le Jura (la bande allongée à l'est, près de la Suisse) ou les Vosges (le petit ensemble au nord-est).
- **Un fleuve** : repasser en bleu l'un des fleuves tracés et écrire son nom le long du tracé, par exemple **la Loire** (qui traverse le centre et l'ouest du pays et se jette dans l'océan Atlantique), **le Rhône** (qui descend vers le sud, entre le Massif central et les Alpes, jusqu'à la Méditerranée), **la Seine** (au nord, jusqu'à la Manche) ou **la Garonne** (au sud-ouest).
- **L'océan Atlantique** : écrire son nom dans l'espace maritime à l'ouest de la France ; **la mer Méditerranée** : dans l'espace maritime au sud-est, entre les Pyrénées et les Alpes, près de la Corse.
- **Légende** : le figuré en tirets bleus délimite une large bande du nord-est au sud-ouest, ainsi que deux zones dans l'ouest du pays et une partie des Alpes ; il faut écrire sur les pointillés : **« Espaces de faible densité »** (on accepte « Diagonale des faibles densités »).

> 💡 **Astuce.** Écris les noms des mers et des océans en bleu et en lettres penchées, et les noms des montagnes en lettres droites : une carte soignée et lisible rapporte des points.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. L'affiche de la ville de Villeurbanne défend l'**égalité entre les femmes et les hommes dans le choix d'un métier**. Elle montre une personne en tenue de pompier dont le visage est caché par la question « POMPIER ou POMPIÈRE ? » : on ne sait pas si c'est un homme ou une femme, et cela n'a aucune importance pour exercer ce métier. Le slogan le dit clairement : « Il n'y a pas de métiers de fille, il n'y a pas de métiers de garçon, il n'y a que des préjugés. » L'affiche dénonce donc les stéréotypes qui réservent certains métiers à un sexe et présente l'égalité comme « une ambition commune ».

2. Le **sexisme** désigne l'ensemble des idées, des paroles et des comportements qui considèrent qu'un sexe est inférieur à l'autre, ou qui enferment une personne dans un rôle à cause de son sexe. Il repose sur des préjugés et des stéréotypes (« métiers de fille », « métiers de garçon ») et conduit à des discriminations. Il vise surtout les femmes.

3. Le sexisme se manifeste sous plusieurs formes dans la société française :

- **les stéréotypes et les clichés** : l'idée que certains métiers seraient réservés aux hommes, comme celui de pompier (document 1) ; selon le document 2, « tous âges confondus 40% trouvent normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants » ;
- **le sexisme « ordinaire »** de la vie quotidienne (remarques, blagues, comportements) : l'opinion « reconnait et déplore l'existence du sexisme mais ne le rejette pas en pratique » ;
- **les inégalités de traitement** : « 80 % [des femmes] estiment être moins bien traitées que les hommes en raison de leur sexe » ; par exemple, les femmes sont en moyenne moins bien payées et moins nombreuses aux postes de responsabilité ;
- **les violences** : ses « manifestations les plus violentes s'aggravent », et « près d'un quart » des hommes de 25 à 34 ans estime « qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter » (harcèlement, violences conjugales).

4. *Propos adressés aux camarades (sans nom ni signature, pour respecter l'anonymat).*

> Vous riez parce que personne d'autre de mon sexe n'a choisi ce métier, mais il n'y a rien de drôle. L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur de notre République : elle figure dans sa devise, « Liberté, Égalité, Fraternité ». Dès 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Le préambule de la Constitution de 1946 garantit à la femme « dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme », et notre Constitution de 1958 précise que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles. Choisir un

> métier selon ses goûts et ses compétences est donc un droit pour tous. Comme le dit une affiche de Villeurbanne, « il n'y a pas de métiers de fille, il n'y a pas de métiers de garçon, il n'y a que des préjugés ». Se moquer de quelqu'un à cause de son sexe, c'est du sexisme : cela décourage beaucoup de jeunes et entretient les inégalités. Au lieu de rire, soutenez ceux et celles qui osent choisir leur voie.

> ⚠ **Piège.** La consigne demande d'expliquer que l'égalité est une **valeur de la République** : appuie-toi sur au moins un texte de référence avec sa date (1789, 1946 ou 1958) et sur la devise, pas seulement sur ton opinion. Reste poli et convaincant : on s'adresse à des camarades, pas à des ennemis.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 45 minutes pour l'exercice 1, 50 minutes pour l'exercice 2 (dont 35 pour le développement construit), 20 minutes pour l'EMC, et garde 5 minutes pour relire. L'annexe de la page 6 (la carte) doit être glissée dans ta copie : complète-la au crayon puis en couleur, sans y écrire ton nom.

En histoire, la question 6 vaut 6 points : elle a deux volets, l'affirmation de la puissance française **et** les conséquences pour la population et l'environnement. Traite-les en deux paragraphes, en citant les deux documents et en ajoutant tes connaissances (guerre froide, dissuasion, force de frappe, 193 essais de 1966 à 1996). Pour la question 2, n'oublie pas le « contexte historique » : sans les mots « guerre froide », la réponse est incomplète.

En géographie, choisis un exemple que tu connais bien, dans l'Hexagone et outre-mer. Pour la carte, commence par la légende : le figuré en tirets entoure les espaces peu peuplés, c'est le thème même de l'exercice.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).